

## Les écrits de frère Léon. Introduction

Sylvain Piron

► **To cite this version:**

Sylvain Piron. Les écrits de frère Léon. Introduction. Jacques Dalarun. François d'Assise. Écrits, Vies, témoignages, Le Cerf-Editions franciscaines, t. 1, p. 1165-1184, 2010, Sources franciscaines. halshs-00467672

**HAL Id: halshs-00467672**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00467672>**

Submitted on 27 Mar 2010

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Les écrits de frère Léon

## Introduction

[paru dans Jacques Dalarun (dir.), *François d'Assise. Écrits, Vies, témoignages*, Paris, Le Cerf-Éditions franciscaines, 2010, t. 1, p. 1165-1184.]

Parmi les sources franciscaines, l'ensemble qui remonte, d'une façon ou d'une autre, à frère Léon, présente un caractère paradoxal. Ces textes ont une saveur distinctive, immédiatement perceptible. Ils rapportent, sans aucun ornement littéraire, des paroles ou des scènes exemplaires de la vie du saint, avec une économie de moyens qui leur procure une force d'évocation particulièrement saisissante. C'est un observateur des événements relatés que l'on entend, attentif à relever des détails concrets qui n'apparaissent pas dans des narrations plus grandioses. Cette proximité est réelle. Scribe et confesseur de François, Léon fut son plus proche compagnon dans les dernières années de sa vie. Il y aurait une grande part d'illusion à parler d'un portrait intime du saint ; il est du moins certain qu'aucun autre témoignage de première main n'est aussi riche de paroles rapportées et de scènes vécues. Mais le paradoxe est que ces écrits, reconnaissables à l'implication personnelle de leur auteur, n'ont été mis en forme qu'à une date tardive, si bien que leur attribution à Léon reste encore aujourd'hui sujette à caution. Le scribe de François n'a jamais produit une version achevée de ses « écrits » : il a été, sa vie durant, une fontaine à souvenirs, qui ont été mis en circulation par d'autres que lui.

Depuis plus d'un siècle, la question des écrits de Léon a fait l'objet de polémiques qui tiennent autant à des partis pris d'interprétation qu'à la découverte progressive des manuscrits les plus importants<sup>1</sup>. La raison principale de la

---

<sup>1</sup> On peut retracer ce débat en quelques mots : Paul Sabatier a bâti son portrait de François d'Assise en accordant une importance primordiale aux écrits de frère Léon, considérant le *Miroir de perfection majeur* comme un texte rédigé par Léon très peu de temps après la mort du fondateur. Ses adversaires ont fait valoir la composition tardive du *Miroir* (explicitement daté de 1318) pour minorer l'importance de ces écrits. La polémique a fait rage jusque dans les rangs des érudits mineurs : ainsi les critiques de Michael Bihl recouvrirent-elles d'un silence pesant la découverte par Ferdinand Delorme du manuscrit 1046 de Pérouse. Ce n'est qu'avec les travaux de Jacques Cambell, Sophronius Clasen, Théophile Desbonnets et Rosalind Brooke, dans les années

virulence des affrontements est que Léon témoigne avant tout des dernières années de la vie de François. Dans de nombreux épisodes, ayant abandonné la direction de l'Ordre, le fondateur jette un regard critique sur son évolution en rappelant la radicalité du mode de vie énoncé dans la Règle. La valeur accordée à ce témoignage commande donc l'appréciation d'ensemble qu'on peut avoir de l'histoire franciscaine primitive. Ces polémiques ont inutilement embrouillé le dossier, en conduisant parfois à donner des éditions fautives<sup>2</sup>. Sans y revenir davantage, il semble préférable de présenter l'état actuel de la discussion savante, afin de justifier les choix effectués par les éditeurs du présent volume et d'indiquer quelques pistes pour des recherches ultérieures. Pour aller en ce sens, la meilleure façon d'éclaircir la « question léonine » est de distinguer l'homme Léon et sa mémoire de ce qu'on sait, par des témoignages externes, de ses écrits ou de ses paroles, avant de considérer finalement les formes littéraires sous lesquelles ses souvenirs ont été conservés.

### **Léon, scribe, confesseur et gardien de la mémoire de François**

Léon, que François appelle « petite brebis de Dieu »<sup>3</sup> et dont il loue l'« innocence de colombe »<sup>4</sup> dans différents récits des *Actes du bienheureux François*, Léon appartient lui-même à la légende. Des épisodes qui sont vraisemblablement de sa plume se retrouvent dans la *Vie* qui lui est consacrée, insérée dans la *Chronique des vingt-quatre généraux*<sup>5</sup>. Cette apparente confusion entre les fonctions d'acteur et d'auteur peut contribuer à jeter un doute sur sa production littéraire. Son passage terrestre est pourtant bien attesté<sup>6</sup>, notamment par des traces écrites précieusement conservées. Léon a en effet été le seul, parmi les proches ou les correspondants de François, qui ait pris soin de conserver des documents écrits de a main du saint. Le plus célèbre est un autographe des *Louanges de Dieu* au dos duquel François écrivit la *Bénédiction à frère Léon* et que l'intéressé conserva comme une relique, avant de le léguer aux Pauvres Dames de

---

1967-1970, que les historiens ont définitivement admis que les souvenirs de Léon étaient une source essentielle de la *Vita secunda* de Thomas de Celano. On trouvera un récit détaillé dans E. PÁSZTOR, *Intentio beati Francisci. Il percorso difficile dell'Ordine francescano (secoli XIII-XIV)*, Rome, 2008, p. 325-335.

2 Un des cas les plus flagrants est celui de l'édition de la collection dite des *Verba sancti Francisci* par L. LEMMENS, *Documenta antiqua franciscana*, Rome, 1901-1902. Le travail collectif accompli lors de la préparation des présentes traductions donnera lieu à une étude d'ensemble sur la transmission du corpus des écrits de frère Léon.

3 Actus 7 5 et 9 54.

4 Actus 8 4, 38 1 et 39 1.

5 [ARNAUD DE SARRANT], *Chronica generalium ministrorum ordinis fratrum minorum* (désormais C24), dans *Chronica XXIV generalium Ordinis minorum cum pluribus appendicibus inter quas excellit hucusque ineditus Liber de laudibus S. Francisci fr. Bernardi a Bessa*, Quaracchi, coll. « *Analecta franciscana* », n° 3, 1897, p. 65-74.

6 D'après deux historiens mineurs actifs au début du XIV<sup>e</sup> siècle (Paulin de Venise et François Bartoli), il aurait été originaire de Viterbe ou de sa région. La date de son entrée dans l'Ordre est parfois fixée à 1215, mais il n'y a pas de traces indiscutables de sa présence auprès de François avant la rédaction de la Règle *bullata* en 1223. De tous les portraits de Léon, le plus évocateur est encore celui de P. SABATIER, *Speculum perfectionis seu S. Francisci Assisiensis Legenda antiquissima auctore fratre Leone*, Paris, 1898, p. LXII-LXXXV.

Saint-Damien après la mort de Claire<sup>7</sup>. Le goût pour la possession et la conservation de documents écrits fait écho à la fonction de scribe tenue par Léon, elle aussi bien attestée. Ainsi la plus belle des pièces retenues dans les Écrits de François au titre des « œuvres dictées », le récit de la *Vraie joie*, s'ouvre-t-elle sur la célèbre formule : « Frère Léon, écris<sup>8</sup> ! »

Outre les rubriques ajoutées par Léon autour de la Bénédiction, un autre document remarquable, écrit de la main du compagnon, a été exploité par Attilio Bartoli Langeli. Dans le Bréviaire de François, grâce auquel ses compagnons lui lisaient l'office durant les derniers mois de sa vie, Léon ajouta différentes notes au fil des années, notamment pour inscrire dans le calendrier le jour du décès de deux autres compagnons des derniers mois de François, Ange et Rufin. Mais c'est une autre main qui ajoute, à la date du 13 novembre, vingt-deux ans jour pour jour après celle d'Ange, l'indication de la mort de Léon lui-même<sup>9</sup>. La marge, rognée, ne permet pas de lire le millésime, mais la *Chronique des vingt-quatre généraux* assure qu'il s'agit de l'année 1271.

Plusieurs références ultérieures présentent également Léon comme confesseur de François<sup>10</sup> et cette fonction tient une part qu'il ne faut pas négliger dans sa connaissance des intentions du fondateur. Dans un recueil d'*exempla*, on l'entend rapporter lui-même les reproches que lui adressait François lorsque, prêtre inexpérimenté, il faisait trop durer l'office<sup>11</sup>. Il est possible qu'après avoir abandonné la direction de l'Ordre, François ait choisi pour confesseur le plus jeune de ses frères ayant accédé à la prêtrise. Passé 1226, plusieurs témoignages montrent la proximité de Léon avec Claire – il est présent à son décès et témoigne lors de son procès de canonisation. Mais la plupart des traces conservées sont relatives à des frères qui viennent interroger sa mémoire, en particulier sur des points sensibles tels que l'Indulgence de la Portioncule et les stigmates<sup>12</sup>. Les plus importantes de ces visites sont celles que lui fit Conrad d'Offida vers la fin de sa vie<sup>13</sup>. Conrad fut à son tour l'informateur de Pierre de Jean Olivi et d'Ubertin de Casale<sup>14</sup>. Il mit en circulation des textes recueillis lors de ces rencontres ou reçus

---

7 A. BARTOLI LANGELI, *Gli autografi di frate Francesco e di frate Leone*, Turnhout, 2000. Le second et dernier autographe de François est le *Billet à frère Léon*, au sujet duquel voir en dernier lieu J. DALARUN, « *Sicut mater*. Une relecture du billet de François d'Assise à frère Léon », *Le Moyen Âge*, 113, 2007, p. 639-668.

8 Le récit est conservé en deux versions, VJ et Actus 7. Léon a probablement joué un rôle dans la transmission des écrits de François, qu'il était le mieux placé pour rassembler ; voir L. PELLEGRINI, « La trasmissione degli scritti di frate Francesco. Sulle tracce della tradizione manoscritta », dans FRANCESCO D'ASSISI, *Scritti*, Padoue, 2002, p. 39-72.

9 A. BARTOLI LANGELI, *Gli autografi*, p. 92-93.

10 Voir PIERRE DE JEAN OLIVI, *Lectura super Apocalipsim*, VII, 13 : « confesseur et compagnon du bienheureux François ».

11 Voir L. OLIGER, « Liber exemplorum fr. Minorum saec. XIII (Vatic. Ottob. lat. 522) », *Antonianum*, 2, 1927, p. 39-240 ; TM 28a, *exemplum* 70.

12 A. BARTOLI LANGELI, *Gli autografi*, p. 96-97, fournit la liste complète de ces témoignages.

13 Voir C24, p. 428 : « Et peu avant la mort de frère Léon, saint François lui apparut, disant à frère Conrad d'aller voir frère Léon, qui demeurait alors à Sainte-Marie-de-la-Portioncule, et de s'enquérir auprès de lui des paroles et de la vie du saint père François. Comme ils firent cela, [Conrad et son compagnon Jean] entendirent tous deux de ce frère Léon de grandes choses concernant le bienheureux François. »

14 Voir UBERTIN DE CASALE, *Arbor vitae crucifixae Iesu*, Venise, 1485, col. 433b : « J'ai entendu plusieurs fois le saint homme frère Conrad dire que toutes les choses précédentes – et bien d'autres et de plus grandes encore –, il les avait entendues du saint frère Léon et des saints pères

sous forme de lettres de la part de Léon ; l'ensemble qu'on désigne comme les *Verba fratris Conradi* (« Les paroles de frère Conrad ») est, pour une part au moins, authentiquement léonin, mais issu par transmission orale d'un Léon très tardif<sup>15</sup>.

Il faut donc tenir compte de la durée de cette vie d'homme : Léon a été, dans sa jeunesse, un témoin privilégié des dernières années de la vie de François. Mais il lui a survécu quarante-cinq ans, restant fidèle au mode de vie primitif<sup>16</sup> et vivant principalement dans des ermitages. Au fil des années, la mémoire de Léon lui-même s'est inséparablement mêlée d'un jugement sur les transformations de l'Ordre. En outre, le dialogue entre le fondateur et son scribe ne s'est pas arrêté à la mort du premier ; il s'est poursuivi par des apparitions de François à Léon qui eurent, pour le scribe, une réalité tout aussi forte que ses souvenirs, sinon plus puissante encore<sup>17</sup>.

### À la recherche des « rouleaux » de frère Léon

Léon est le premier signataire de la Lettre de Greccio, envoyée par les trois compagnons des derniers jours de François vivant encore en 1246 (Bernard de Quintavalle était déjà mort à cette date). On connaît la difficulté : la lettre annonce l'envoi de « quelques fleurs » destinées à orner de nouvelles légendes, mais elle est toujours associée dans les manuscrits à un récit en forme de légende qui est appelé, du fait cette proximité, *Légende des trois compagnons*. Théophile Desbonnets a levé toutes les interrogations en montrant que la lettre accompagnait un « paquet », qui contenait aussi bien un florilège que ladite légende<sup>18</sup>. Le principal destinataire, Thomas de Celano, en a reproduit la structure dans son *Mémorial* (partie *Vita secunda*) de 1247, en faisant suivre un court récit de la vie de François, fondé sur la *Légende dite des trois compagnons*, de multiples épisodes illustrant les vertus et les mérites de François. La principale question qui demeure porte sur le contenu exact du « paquet » et les moyens, pour la recherche historique, de l'approcher.

Il faut tout d'abord noter qu'une tradition abondante attribuée à Léon – et le plus souvent à lui seul – la rédaction de textes sur François qui paraissent correspondre

---

frère Massée et frère Cesolo, et de plusieurs autres compagnons du saint homme. »

15 VC 3 mentionne une lettre de Léon à Conrad, mais le récit qui est donné correspond à une réécriture par Conrad à l'issue d'une rencontre ultérieure. Nos résultats rejoignent les intuitions exprimées par P. SABATIER, *Speculum perfectionis* (1898), p. LXXX : « Tous ces textes, ou à peu près tous, sont authentiques, mais pour les comprendre et en tirer de justes conclusions, il faut rattacher chacun d'eux à la période de la vie de frère Léon durant laquelle ils ont été composés. »

16 Ubertain dit avoir rencontré des compagnons survivants qui portaient encore des habits rapiécés ; voir UBERTIN DE CASALE, *Sanctitas vestra*, éd. F. Ehrle, *Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte des Mittelalters*, 2, 1886, p. 56 : « C'est ainsi que le bienheureux François l'observa jusqu'à sa mort, de même que de nombreux compagnons après sa mort, si bien que moi qui écris, j'ai vu il y a environ trente ans quelques-uns des compagnons survivants observer à la lettre ce point concernant le rapiécage des habits en toile de sac. » Puisque ce texte date de 1311, le seul compagnon qu'Ubertain a pu rencontrer près de trente ans auparavant est frère Massée de Marignano, qui vécut jusqu'en 1280.

17 Le texte le plus net en ce sens est Actus 38, qui rapporte que Léon voyait et entendait François « fréquemment s'entretenir avec le Christ, la bienheureuse Vierge et les anges ».

18 Sur ce débat, voir plus haut l'introduction à 3S.

aux « fleurs » de Greccio<sup>19</sup>. La plus ancienne mention est due à Francesco Venimbeni de Fabriano, alors novice, qui recueillit en 1267 le témoignage de Léon sur l'Indulgence de la Portioncule et dit avoir alors lu ses écrits « sur les paroles et la vie » de François<sup>20</sup>. Ces mentions apportent aussi des précisions quant à la forme de ces écrits : Pierre de Jean Olivi cite, dans un texte écrit à Florence en 1288, des « fiches » (« *cedulae* ») de Léon<sup>21</sup>. Ubertain de Casale, dans l'*Arbre de la vie crucifiée de Jésus* rédigé à l'Alverne pendant l'été 1305, parle de « rouleaux » autographes qui auraient été déposés « au monastère Sainte-Claire » – sans doute à l'occasion du legs des autres documents précieux de Léon –, mais qui en auraient été soustraits et, pour partie, perdus<sup>22</sup>. Cinq ans plus tard, dans un document présenté devant le pape Clément V, il parle à nouveau de « fiches », ce qui permet de comprendre que les rouleaux étaient composés de fiches de parchemin cousues ensemble<sup>23</sup>.

Dans ces trois cas, les passages cités proviennent exclusivement de deux collections de taille réduite, connues sous les titres d'*Intention de la Règle* (*Intentio Regulae*, désormais IR) et des *Paroles de saint François* (*Verba sancti Francisci*, désormais VF). Ces deux ensembles sont préservés et explicitement attribués à frère Léon dans un unique manuscrit<sup>24</sup>. Ubertain signale qu'il avait eu accès à ces textes par l'intermédiaire de Conrad d'Offida<sup>25</sup>. C'est peut-être à ce dernier, ou à son entourage, qu'il faut attribuer la sélection des épisodes composant ces deux collections et la rédaction de leurs rubriques<sup>26</sup>. Le contexte de la seconde moitié des

- 
- 19 Les mentions des écrits de Léon par des auteurs ultérieurs ont été relevées par S. CLASEN, *Legenda antiqua S. Francisci. Untersuchung über die nachbonaventurianischen Franziskusquellen, Legenda trium sociorum, Speculum perfectionis, Actus B. Francisci et sociorum eius und verwandtes Schrifttum*, Leyde, coll. « Studia et documenta franciscana », n° 5, 1967, p. 234-249, et étudiées par E. PÁSZTOR, « Frate Leone testimone di san Francesco », *Collectanea franciscana*, 50, 1980, p. 35-84, repris in EAD., *Francesco d'Assisi e la « questione franciscana »*, Assise, 2000, p. 149-206.
- 20 G. PAGNANI, « Frammenti della Cronaca del B. Francesco Venimbeni da Fabriano († 1322) », *Archivum franciscanum historicum*, 52, 1959, p. 151-177, voir p. 171 : « ... dans les écrits de frère Léon, un des compagnons de saint François, lequel frère Léon j'ai moi-même vu et dont j'ai lu les écrits qu'il a rassemblés au sujet des paroles et de la vie de notre très saint père François ».
- 21 PIERRE DE JEAN OLIVI, *Expositio super regulam*, éd. D. Flood, Wiesbaden, 1972, p. 189 : « et dans les fiches de frère Léon, qu'il a écrites à propos de ce qu'il vu et entendu de notre père, en tant que son compagnon particulier ».
- 22 UBERTIN DE CASALE, *Arbor vitae...*, col. 445a : « Et l'on dit que cela est contenu dans certains rouleaux écrits de sa main, qu'il a confié au monastère Sainte-Claire, pour y être gardés pour la mémoire future. [...]. Avec beaucoup de douleur, j'ai appris que ces rouleaux avaient été soustraits et peut-être perdus, surtout pour certains d'entre eux. ».
- 23 UBERTIN DE CASALE, *Sanctitas vestra*, p. 3 : « j'ai cité les paroles et les faits du bienheureux François, tels qu'ils sont parfois dans la *Légende* et tels que je les ai entendus des compagnons du saint père et lus dans les fiches de frère Léon de sainte mémoire, écrites de sa main, comme il l'avait entendu de la bouche du bienheureux François. »
- 24 Le codex de Rome, Collegio Sant'Isidoro, 1/73, a été acheté en 1429 par un frère mineur à un juif de Rimini. La datation du volume n'est pas assurée, mais elle pourrait remonter au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Sur son contenu, voir E. PÁSZTOR, « Il manoscritto isidoriano 1/73 e gli scritti leonini su S. Francesco », *Cultura e società nell'Italia medievale. Studi per Paolo Brezzi*, Rome, 1988, p. 635-663, repris in EAD., *Francesco d'Assisi...*, p. 207-242.
- 25 Voir UBERTIN DE CASALE, *Arbor vitae...*, col. 445a : « En effet, ce qui suit vient du saint frère Conrad, tel qu'il l'a entendu de vive voix du saint frère Léon. » Cette formule introduit une citation de VF.
- 26 Voir VF Prol : « Un compagnon du bienheureux François, à savoir frère Léon, qui fut un homme d'une vraie simplicité et sainteté, a écrit ces paroles, qui exposent parfaitement et manifestent

années 1270 semble propice à une telle diffusion. À l'époque du concile de Lyon (1274) et dans les années suivantes, principalement dans la Marche d'Ancône, certains frères vivaient dans la crainte qu'une « déclaration » papale au sujet de la Règle viennoise prochainement en modifier la substance<sup>27</sup>. Les deux collections peuvent être lues en ce sens, puisque l'*Intention de la Règle* se présente comme « sa véridique explication » (« *ipsius vera declaratio* ») et que les textes rassemblés en VF soulignent que la Règle a été transmise à François par révélation divine.

Dans le manuscrit où ils s'enchaînent, IR et VF sont suivis d'une plus longue compilation, qui est également introduite par une rubrique : « Au nom du Seigneur, ici commence le Miroir de perfection de la Règle et profession, de la vie et vocation du vrai frère mineur, selon la volonté du Christ et l'intention de saint François, composé à partir de certains passages retrouvés dans les écrits du saint frère Léon, compagnon de saint François, et des autres compagnons, qui ne sont pas dans la légende commune. Dans lequel Miroir brille d'une certaine façon la perfection de la vie du bienheureux François<sup>28</sup>. » Ce texte est connu comme *Miroir de perfection mineur* (désormais SPM), par opposition à un homonyme plus étendu dont la composition est explicitement datée de 1318. Outre leur voisinage dans le même manuscrit, on peut noter que SPM évite de reproduire les passages présents en IR et VF, ce qui pourrait être le signe d'une complémentarité voulue entre ces collections<sup>29</sup>.

Dans l'ensemble, SPM est d'une qualité textuelle supérieure à la plupart des compilations léonines ultérieures, peut-être du fait qu'il a été copié directement à partir des rouleaux autographes de Léon. Cependant, cette collection opère une sélection dans le matériel léonin dont le compilateur devait disposer, et abrège souvent les épisodes qu'elle rapporte, en recourant parfois à la paraphrase. Ce témoin de qualité n'est donc pas assez complet pour qu'on puisse le choisir comme base d'une traduction des écrits de Léon. La mention, dans sa rubrique, des autres compagnons aux côtés de Léon le distingue des textes diffusés par Conrad d'Offida. Il est néanmoins possible que sa composition remonte, elle aussi, aux années 1270. En 1276, dix ans après la destruction des anciennes légendes, le chapitre général de Padoue avait demandé qu'une enquête fasse resurgir des témoignages oubliés ainsi que les écrits de François. Le fait que le dernier paragraphe de SPM ajoute aux matériaux de Léon deux des *Admonitions* témoigne précisément de ce double souci. Mais cet argument est de convenance, et rien ne garantit que la compilation ne soit pas plus tardive et ne remonte pas, quelques décennies plus tard, au moment où les rouleaux de Léon furent retrouvés.

Alors qu'en 1310, il ne citait encore que les textes connus par l'intermédiaire de Conrad, au printemps 1311, de retour en Provence devant Clément V, Ubertain affirme désormais avoir en sa possession les fameux rouleaux et déclare qu'il en existerait une copie dans la bibliothèque (« *armarium* ») du couvent d'Assise<sup>30</sup>. Il

---

sincèrement et fidèlement l'intention et le sens de la Règle même. » IR Prol : « Intention de la Règle de notre très saint père François, le vrai exposé de celle-ci qu'écrivit frère Léon, son compagnon. »

27 Voir D. BURR, *The Spiritual Franciscans. From Protest to Persecution in the Century after Francis of Assisi*, University Park, 2001, p. 43-45.

28 SPM Prol. La légende commune est celle de Bonaventure.

29 IR 1 correspond à CA 101, mais omet un passage qui est reproduit en SPM 6. Dans le seul bref épisode pour lequel il y a chevauchement, SPM 7 contient une phrase absente d'IR 2.

30 UBERTIN DE CASALE, *Declaratio*, éd. F. Ehrle, *Archiv für Literatur- und Kirchen-Geschichte des*

cite effectivement, à ce moment seulement, un passage qui n'appartient ni à IR ni à VF<sup>31</sup>. C'est – il faut le noter – la dernière fois qu'il sera question des autographes de Léon. À l'issue du concile de Vienne, espérant vainement rétablir la concorde entre les parties de l'Ordre qui s'étaient affrontées pendant deux ans devant des commissions cardinales, Clément V ordonna que tous les matériaux déposés devant lui au cours des débats fussent détruits. Peut-être est-ce à cette occasion que furent irrémédiablement perdus les rouleaux de Léon, qu'Ubertin avait produit à l'appui de ses critiques des manquements à l'observance de la Règle dans les couvents italiens<sup>32</sup>.

L'aller-retour d'Ubertin entre la vallée du Rhône et l'Ombrie durant l'hiver 1310-1311 lui a-t-il permis de commanditer une copie ou celle-ci préexistait-elle à son voyage ? Il existe en tout cas un manuscrit correspondant à cette description, produit dans les mêmes mois, dont une section forme à présent le codex 1046 de la Biblioteca comunale Augusta de Pérouse<sup>33</sup>. Du fait de son lieu de conservation, on a parlé d'une *Légende de Pérouse* avant que ne s'impose la désignation de *Compilation d'Assise* (désormais CA), d'après la ville où elle fut produite. Forte de cent vingt épisodes, dont vingt-deux sont littéralement repris de la *Vita secunda* de Thomas de Celano, cette collection est le plus vaste recueil qui ait été produit à partir des rouleaux de Léon. Certaines défaillances textuelles, qui ne se retrouvent pas dans d'autres témoins, indiquent que ce texte dépend d'un intermédiaire, sans doute du manuscrit sur lequel ont été mis au propre les rouleaux de Léon. Ce manuscrit aujourd'hui perdu, produit à Assise peu avant 1310, serait donc la source de toute la tradition ultérieure des écrits de Léon. La *Compilation d'Assise* étant le témoin le plus proche de ce modèle et le plus complet, c'est elle qui a été choisie pour donner une traduction de référence des écrits de frère Léon.

Quelques années plus tard, à Sainte-Marie-de-la-Portioncule, les mêmes matériaux furent soumis à un remaniement important. Un *Miroir de perfection de l'état des Frères mineurs* (*Speculum perfectionis*, désormais SP), composé de cent vingt-quatre épisodes englobe la presque totalité des matériaux transmis par la *Compilation d'Assise*. Ils sont cette fois classés selon un plan thématique, en douze grands chapitres. La plupart des épisodes y sont transmis avec d'importantes retouches de détail, qui visent tantôt à corriger les maladresses stylistiques de Léon, tantôt à lui apporter des précisions. Le texte porte comme date d'achèvement le 11 mai 1318 – année qu'il faut corriger en 1317<sup>34</sup>. C'est dans cette mise en forme que les « quelques fleurs » de 1246 connurent leur plus grande diffusion. Les nombreux manuscrits qui le contiennent (vingt-six connus à ce jour) associent fréquemment le *Miroir de perfection majeur* à la *Légende des trois compagnons*, reconstituant en

---

*Mittelalters*, 2, p. 168 : « ... par ses paroles expresses qui ont été solennellement écrites par son compagnon, le saint homme Léon, tant du commandement du saint père que par dévotion de la part desdits frères, dans un livre qui se trouve dans l'armoire des frères d'Assise et dans ses rouleaux que j'ai avec moi, écrits de la main de ce même frère Léon ».

31 *Ibid.*, p. 174, citant un passage de CA 56.

32 S. PIRON, « Censures et condamnation de Pierre de Jean Olivi : enquête dans les marges du Vatican », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*, 118, 2006, p. 313-373, en particulier p. 348, note 221.

33 Voir la description du manuscrit ci-dessous, dans l'introduction à la *Compilation d'Assise*.

34 La date indiquée sur le manuscrit est celle du 13 mai 1318, mais comme l'auteur donne quelques lignes plus haut la date de la mort de François en style pisan (qui fait débiter l'année au 25 mars de l'an précédent par rapport à notre calendrier), sans doute faut-il corriger en 1317.



quelque sorte, de façon imprévue, le contenu du paquet de Greccio <sup>35</sup>.

### Identification des écrits de Léon

Le long parcours qui conduit de la production initiale des fiches de Léon à leur conservation dans un état stable est la principale raison de la méfiance des historiens à l'égard de ces textes. Pourtant, les règles de la critique d'attribution ne devraient laisser place à aucun doute. L'abondance des mentions d'auteur, confortées par des références à un témoin autographe, pourraient faire pâlir de jalousie la plupart des écrivains médiévaux dont l'activité est rarement aussi bien attestée. Ces indices assurent que Léon a écrit de sa main le contenu des fameux rouleaux qu'Ubertin a eus en sa possession. La pluralité des témoins permet en outre de garantir que les textes mis en circulation précocement par Conrad d'Offida ne contenaient aucune interpolation. C'est là ce qui distingue les « écrits » de Léon d'une tradition orale multiple, mise en forme par d'autres que lui, dont les *Verba fratris Conradi* fournissent l'exemple le plus net.

La question qui demeure ouverte concerne donc la seule datation des différentes strates de textes réunis dans les rouleaux. Parmi les critères disponibles, le premier est l'utilisation par Thomas de Celano des matériaux fournis en 1246. Ce emploi n'est pas toujours un critère suffisant, car des épisodes transmis au rédacteur du *Mémorial* ont pu être volontairement laissés de côté. Néanmoins, leur reprise est un marqueur indubitable de l'ancienneté de ces récits. Les nombreux cas où l'on possède deux rédactions parallèles permettent en outre d'observer le travail que l'auteur Thomas fait subir aux fiches qu'il avait sous les yeux. Le style de Léon est d'une très grande simplicité. Son latin rudimentaire est chargé de répétitions et d'usages parfois embarrassés de la syntaxe. L'emploi répété de la conjonction emphatique « d'autant que » (« *maxime quia* »)<sup>36</sup> ou du marqueur temporel vague « à une époque » (« *quodam tempore* »)<sup>37</sup> peuvent être pris comme des signatures stylistiques involontaires. Autre lourdeur, l'expression « de l'un et l'autre homme » (« *utriusque hominis* ») pour désigner des sentiments à la fois spirituels et extérieurs, revient huit fois<sup>38</sup>. Quelques italianismes apparaissent, le plus souvent mis dans la bouche de François<sup>39</sup>. Plutôt que d'un « Ordre » des Frères mineurs, Léon prend soin de parler d'une « religion »<sup>40</sup>

---

35 Voir J. DALARUN, « Plaidoyer pour l'histoire des textes. À propos de quelques sources franciscaines », *Journal des savants*, 2007, p. 319-358.

36 L'expression apparaît quarante-quatre fois dans les épisodes 50-120 et une seule fois dans les épisodes 1-22, ce qui peut éventuellement être considéré comme signe d'un écart entre deux strates de rédaction. Par contraste, on notera que l'expression n'est jamais employée par Thomas de Celano ou Bonaventure et qu'elle apparaît trois fois dans la *Légende des trois compagnons*.

37 La formule est présente quarante fois, le plus souvent en tête de paragraphe, pour situer très vaguement la date des épisodes rapportés, auxquelles il faut ajouter dix emplois d'une formule équivalente : « une fois » (« *quadam vice* »).

38 Voir CA 7, 12, 13, 61, 73, 76, 100 et 110. L'expression est issue de la théologie patristique, notamment de Grégoire le Grand, mais sa répétition est un signe d'inhabileté rhétorique.

39 Voir CA 18 (« *unus novellus pazzus in mundo* »), 97 (« *frater mi simplizone* ») et 7 (une strophe du *Cantique de frère Soleil* en ombrien).

40 Le mot « *ordo* » n'est employé que deux fois : en CA 13 à propos de « l'Ordre des sœurs » et en CA 17 dans un passage qui semble tardif. En revanche, Thomas de Celano utilise abondamment le terme dès la *Vita prima*.

Le trait littéraire le plus notable de ces textes est la célèbre formule d'authentification qui revient plus de quinze fois : « nous qui avons été avec lui, nous rendons témoignage<sup>41</sup> ». Il faut entendre dans cette clause, inspirée des épîtres de Pierre et de Jean, la valeur d'une déclaration juridique garantissant la présence des témoins lors des actions et paroles rapportées. Ce faisant, il n'y a pas lieu de prêter à ces scènes une exactitude photographique : elles ne reproduisent fidèlement, plus de vingt ans après les faits, que la façon dont ceux-ci se sont imprimés dans la mémoire des témoins. L'usage du pluriel est habituellement compris comme une signature conjointe des trois compagnons ; en réalité, dans certains cas au moins, la formule ne désigne que le seul Léon<sup>42</sup> – le pluriel latin se prêtait fort bien à un tel usage. Un des rares cas dans lesquels Thomas de Celano n'a pas effacé une formule de ce type concerne un épisode, absent de CA, mais apparemment transmis par Léon<sup>43</sup>. La présence de ce dernier comme protagoniste des épisodes qu'il relate est donc un autre indice important pour l'authentification de ses écrits. Le fait qu'il se présente parfois à la troisième personne<sup>44</sup> n'est pas un argument contraire, puisque c'est ainsi qu'il se désigne dans le texte écrit de sa main sur le Bréviaire de François. Si cette présence du scribe auprès de François est très nette, en particulier dans les récits des derniers jours de la vie du saint, il ne faut cependant pas non plus personnaliser à l'excès ces textes. La Lettre de Greccio mentionne les noms d'une douzaine d'informateurs des trois compagnons. Il n'est pas déraisonnable de penser que Léon tint une nouvelle fois, auprès d'eux, la fonction de scribe qu'il avait remplie pour François, en enregistrant sous la dictée différents épisodes rapportés par des témoins historiques de la première fraternité.

Le manuscrit de Pérouse retient à juste titre l'attention privilégiée des chercheurs. Mais du fait de ses lacunes et de ses erreurs de copie, sa valeur ne doit toutefois pas être surestimée. Nous avons tenu compte de deux autres manuscrits importants, relativement négligés par les travaux récents. Il s'agit en premier lieu du codex C.4 de l'Universitetsbiblioteket d'Uppsala qui présente un intérêt historique remarquable. Copié à Assise pour être offert à Brigitte de Suède, à l'occasion de la visite qu'elle fit pendant l'été 1352<sup>45</sup>, il a peut-être eu pour modèle l'exemplaire de référence des écrits de Léon, conservé dans la bibliothèque du *Sacro Convento*, dont CA dépend également. L'ordre dans lequel les épisodes y sont rapportés est sans doute plus conforme à ce modèle, qui devait débiter par l'épisode CA 50. Cette copie est toutefois sélective et laisse de côté un nombre conséquent d'épisodes (dont la totalité de IR et VF). De plus, amputée de sa fin,

41 La formule est inspirée de 2P 1 18 et Jn 21 24. L'expression, avec des variantes minimes, apparaît dix-sept fois en CA, sans compter d'autres clauses authentifiant le témoignage direct. Pour plus de détails, voir CA 11.

42 Par exemple, seul Léon pouvait écrire : « Nous qui avons été avec lui quand il écrivit la Règle et presque tous ses autres écrits, nous rendons témoignage » (CA 106). Comme il est rapporté en CA 17, Léon et Bonizo de Bologne étaient les seuls compagnons de François présents lors de la rédaction de la Règle et Léon a été le scribe de « presque tous ses autres écrits ».

43 Voir 2C 58. L'épisode est présent en SP 6, sur la base d'un texte de Léon qui n'est sans doute absent de CA que par accident.

44 Voir CA 7 (Ange et Léon), 17 (Léon et Bonizo) et 21 (vision de Léon).

45 Voir J. CABBELL, « Glanes franciscaines, la collection d'Upsal (Uppsala, Bibliothèque universitaire, ms C.4) », *Franziskanische Studien*, 52, 1970, p. 347-359. La collection n'a jamais été éditée, mais Rosalind Brooke en a fait usage dans son édition des *Scripta Leonis, Rufini et Angeli sociorum S. Francisci. The Writings of Leo, Rufino and Angelo, Companions of St. Francis*, Oxford, 1970.

cette collection ne permet pas de combler les lacunes du manuscrit de Pérouse.

On trouve en revanche des compléments de ce type dans un autre manuscrit remarquable, qui fut un temps dans la bibliothèque de l'historien anglais Andrew G. Little<sup>46</sup>. Composé vers 1400 dans la région de Padoue, ce volume présente des traits comparables à ceux de nombreuses autres compilations de sources franciscaines, qui accueillent et rassemblent des textes de provenances diverses. Dans le cas présent, la section intitulée « Quelques exemples de la vie de notre bienheureux père François et de ses compagnons », encadrée par deux versions des *Actes du bienheureux François*, se décompose elle-même en deux ensembles. Dans un premier temps, le compilateur a recopié une série d'extraits du *Miroir de perfection majeur*, suivant une sélection qui se retrouve dans d'autres manuscrits (ML 81-133), tandis que les paragraphes suivants (ML 134-205) proviennent de sources variées et puisent souvent à la rédaction originale des fiches de Léon. On trouve notamment parmi eux sept épisodes absents de CA.

Ces épisodes remplissent tous les critères d'authenticité indiquant qu'ils figuraient dans le « paquet » de 1246. Tous ont des correspondances dans le *Mémorial* de Thomas de Celano. À chaque fois, le texte du manuscrit Little est écrit dans un latin rudimentaire et fournit un matériau brut que l'écrivain Thomas élabore. Une opération en sens contraire (production d'un texte imitant le style de Léon à partir du récit de Thomas) est d'autant plus improbable qu'on y trouve des détails absents de la version livrée par Thomas de Celano. Pour ne donner qu'un exemple, lorsque François, malade, envoie chercher du persil dans le jardin par une nuit de grand vent et encourage le frère en charge de la cuisine à aller le cueillir en confiance, dans la version du manuscrit Little, le frère cuisinier regimbe par deux fois alors que Thomas de Celano réduit ses protestations à une seule. Or la morale de l'épisode est précisément liée à cette répétition, puisque François s'exclame pour finir : « Mes frères ! Vous ne devriez pas me faire répéter la même chose autant de fois. » En deux épisodes, Léon est un protagoniste de la scène rapportée. Le cas le plus indiscutable concerne sa demande d'obtenir un texte écrit de la main de François, à l'occasion de sa retraite au mont Alverne ; l'épisode montre l'écriture de la fameuse *Bénédictio de frère Léon*, au dos des *Louanges de Dieu* écrites de la main de François. Dans l'épisode suivant, il est précisé que c'est au même frère qu'il promet de donner sa tunique. Suivant le modèle fourni par Rosalind Brooke, nous avons donc fait le choix de traduire ces sept épisodes en complément à la *Compilation d'Assise*. Nous y ajoutons également le texte de la prière de François devant le crucifix de Saint-Damien, présent dans le même manuscrit<sup>47</sup>.

Les craintes, exprimées par Ubertin de Casale, qu'une partie des rouleaux aient été soustraits, n'étaient pas sans fondement. Mais pour une part au moins, leur contenu est reparu par une autre voie, comme le montrent ces épisodes absents de la tradition dépendant de la bibliothèque du *Sacro Convento* d'Assise. L'hypothèse que d'autres épisodes de la seconde partie du *Mémorial* de Thomas de Celano aient été rédigés à partir de fiches de frère Léon non retrouvées doit donc être prise au

---

46 Voir A. G. LITTLE, « Un nouveau manuscrit franciscain, ancien Phillipps 12290, aujourd'hui dans la bibliothèque A. G. Little », dans *Opuscules de critique historique*, vol. 18, Paris, 1914-1919. Depuis lors, le manuscrit a intégré la Bodleian Library d'Oxford, où il est conservé sous la cote lat. theol. d. 23.

47 Comme le Testament de Sienna (TestS et CA 59) ce bref texte figure donc deux fois dans le présent volume : détaché, comme un écrit de François (PCru), puis dans le contexte de la compilation qui le rapporte (ML 125).

sérieux. Une étude stylistique approfondie pourrait éventuellement permettre de saisir des traces d'une écriture originelle de Léon sous l'intervention de Thomas.

Cette critique d'authenticité doit également s'étendre à six épisodes que Paul Sabatier a publiés sous le titre de *Legenda antiqua*, qui figurent dans les manuscrits de ce qu'on nomme maintenant la *Compilation d'Avignon*, car elle semble avoir été constituée en cette ville dans les années 1320<sup>48</sup>. On ne peut résoudre le problème en se contentant de noter l'emploi de ces passages par Ange Clareno, car cela ne fait que le déplacer d'un cran, puisqu'il reste à établir les sources de ces passages. La question sera reprise plus loin dans l'introduction à l'*Histoire des sept tribulations* d'Ange Clareno. On verra que trois épisodes de cette série, qui répondent à une partie des critères énoncés plus haut, peuvent être attribués à une intervention de Léon sans doute postérieure à 1246, tandis que les autres, pour des raisons stylistiques, semblent être dus à une autre main.

Le *Miroir de perfection majeur*, explicitement daté de 1318, reprend lui aussi quelques passages authentiquement léonins absents de CA. Un des plus notables porte sur les révélations faites par le séraphin à François quant à l'avenir de l'Ordre. On sait, par le *Traité* de Thomas d'Eccleston, que frère Léon diffusait oralement ces paroles que Rufin aurait initialement entendues<sup>49</sup>. Ce texte appartient à la collection des *Paroles de saint François*. En observant celle-ci de plus près, on remarque qu'à l'exception des deux phrases composant VF 3, aucun passage n'est repris par Thomas de Celano. On peut être d'autant plus tenté d'y voir une composition tardive de Léon<sup>50</sup> qu'un épisode, VF 6, se présente comme une apparition du Christ à Léon, qui se plaint du comportement ingrat des frères à son égard. Cette irruption du surnaturel n'est pas la seule, puisque VF 2 et VF 4 comportent également des dialogues entre le Christ et François, à l'occasion de la rédaction de la Règle.

Cette pente, chez Léon, s'est sans doute accentuée avec le temps, mais elle est apparue à une date précoce. En témoigne un épisode, absent de CA, mais repris par Thomas de Celano (2C 52-53), et dont un parallèle en Actus 38 confirme l'attribution à Léon. De son vivant, François avait confié à Léon que le Seigneur se retenait d'envoyer la famine sur terre en raison d'un unique serviteur de Dieu. Après son décès, alors que sévissait la famine qui frappa l'Italie centrale en 1228, François apparut à Léon pour lui révéler qu'il était ce serviteur. La simplicité et l'évidence avec laquelle le dialogue est rapporté dans les *Actes du bienheureux François*, qui dépendent probablement d'une fiche de Léon, contraste avec les circonvolutions théologiques que Thomas de Celano ajoute à cet échange. Mais les ajouts de Léon à son premier portrait de François sont également passés par la dissémination orale de ses souvenirs. Un des thèmes les plus marquants porte sur la stigmatisation, dont il fut le témoin le plus proche et sur laquelle il était resté remarquablement discret dans les fiches de 1246, peut-être du fait qu'il en avait dit l'essentiel dans sa note manuscrite portée au dos de l'autographe des *Louanges de Dieu*, écrites par François à l'occasion de ce séjour au mont Alverne<sup>51</sup>.

48 Voir en dernier lieu, E. MENESTÒ, « La "Compilatio Avenionensis" : una raccolta di testi francescani della prima metà del XIV secolo », *Studi Medievali*, 44, 2003, p. 1423-1541.

49 Voir TE 92.

50 Pour sa part, Rosalind Brooke est plus précise et propose de mettre en rapport cette strate textuelle avec la déposition du ministre général Jean de Parme en 1257 ; voir R. BROOKE, *Scripta Leonis...*, p. 57-66.

51 Voir en rubrique de BLéon : « Le bienheureux François, deux ans avant sa mort, fit un carême au

On peut donc résumer comme suit les résultats de cet examen. Les rouleaux, constitués des fiches de 1246, écrites de la main de frère Léon, contenaient ses propres souvenirs et ceux que lui avaient dicté différents informateurs de la première génération des frères. Si les autographes sont perdus, la *Compilation d'Assise* témoigne de leur état final, enrichi de quelques épisodes ajoutés par Léon après 1246. Par ailleurs, certaines fiches, présentes dans les rouleaux « soustraits » au monastère Saint-Claire avant 1305, ont circulé par d'autres voies et se retrouvent incidemment dans certaines compilations tardives. La dévotion à l'égard de Léon des premiers Spirituels italiens, soucieux de connaître et de préserver la mémoire de la vie mineure primitive, offre une garantie supplémentaire de l'authenticité de ces textes. Le François qu'ils présentent est avant tout celui des dernières années : de la rédaction finale de la Règle, de l'abandon de la direction de l'Ordre, du carême sur le mont Alverne, des maladies et souffrances, de la dictée du Testament et de l'agonie des dernières semaines. On le verra plus précisément en observant la composition de la *Compilation d'Assise*.

Sylvain PIRON

---

lieu de l'Alverne, en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie, mère de Dieu, et du bienheureux archange Michel, depuis la fête de l'assomption de la sainte Vierge Marie jusqu'à la fête de saint Michel de septembre. Et la main du Seigneur se fit sur lui (Ez 1 3). Après la vision et l'allocution du séraphin et l'impression des stigmates du Christ dans son corps (voir Ga 6 17), il fit ces louanges, écrites de l'autre côté de cette petite feuille, et il les écrivit de sa main, rendant grâce à Dieu des bienfaits qu'il lui avait offerts. » Le récit du carême à l'Alverne, en CA 118, ne parle que de « la vision du séraphin », sans mentionner « l'impression des stigmates ». Ce texte comporte en fait de nets parallèles successivement avec CA 118 et ML 154 ; voir J. DALARUN, « The Great Secret of Francis », dans M. F. CUSATO, J. DALARUN et C. SALVATI, *The Stigmata of Francis of Assisi : New Studies, New Perspectives*, St. Bonaventure (NY), 2006, p. 9-26. Sur la façon dont Léon obtint cet écrit de la main de François, voir 2C 49 et ML 154.